



GRAND PÉRIGUEUX ET SES ENVIRONS

////////////////////
ICI, BAT LE CŒUR DU PÉRIGORD



GROUPES 2021

//JOURNÉES

//SÉJOURS

//VISITES

OFFICE DE TOURISME DU GRAND PÉRIGUEUX



**Pôle
Promotion / Communication /
Commercialisation**

Magali Manière

9 bis Place du Coderc

24000 PÉRIGUEUX

Tél. : +33(0)5 53 53 41 05

groupes@tourisme-grandperigueux.fr

Retrouvez nos offres sur notre site
dédié :

www.groupes.tourisme-grandperigueux.fr

N° immatriculation IM024190002

N° SIRET 844 588 368 00010

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
9h-12h 30 et 14h-18h
Fermé les jours fériés.



BIENVENUE DANS LE GRAND PÉRIGUEUX



Ici, bat le cœur du Périgord

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE... DES SÉJOURS À LA CARTE

Pour quelques heures, pour une journée ou pour un séjour, l'Office de Tourisme du Grand Périgueux met ses compétences et sa connaissance du territoire à votre service.

Circuits groupes adaptés à votre demande, sur mesure

- Parfaite connaissance du territoire et de ses richesses culturelles, gastronomiques et ludiques
- Réservation hôtelière
- Interlocuteur privilégié
- Organisation de séminaires et congrès
- Réponse rapide et personnalisée



SOMMAIRE

//VISITES GUIDÉES P4

//JOURNÉES P12

//SÉJOURS P18

//INFORMATIONS
PRATIQUES P20

//CONDITIONS DE VENTE P21

VISITES GUIDÉES

Toute l'année, nos guides-conférenciers vous proposent de découvrir les quartiers historiques de la ville et leurs trésors cachés. En leur compagnie vous pourrez également visiter des perles d'architecture de notre riche patrimoine.



VISITES INCONTOURNABLES

LA VILLE MÉDIÉVALE-RENAISSANCE

2H

Après une présentation historique dans la dernière tour du rempart médiéval, vous vous baladerez dans les ruelles du secteur sauvegardé. Vous accéderez également à des cours intérieures et à un escalier Renaissance. Votre visite se terminera à la cathédrale Saint-Front, étape majeure sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

//Groupes adultes : 5€

//Groupes lycéens et étudiants : 4€



PÉRIGUEUX, LA CITÉ GALLO-ROMAINE

2H

Remontez jusqu'aux origines de la ville et retrouvez les lieux qui ont marqué l'histoire de Vesunna, cité antique, devenue cité comtale au VIII^e siècle. Vous découvrirez l'église Saint-Étienne de la Cité, première cathédrale de Périgueux.

//Groupes adultes : 5€

//Groupes lycéens et étudiants : 4€



BALADE DANS LE CENTRE HISTORIQUE



1H30

Venez découvrir le quartier médiéval, son histoire et son patrimoine. Vous emprunterez le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui vous mènera à la cathédrale Saint-Front. Accès privé à un escalier de la Renaissance.

//Groupes adultes : 4,5€

//Groupes lycéens et étudiants : 3€



VISITES THÉMATIQUES



LA CATHÉDRALE SAINT-FRONT 1H

Venez découvrir un monument emblématique de Périgueux, situé sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui a servi de modèle pour la construction du Sacré Cœur à Montmartre. Accès à la chapelle Saint-Jacques.

//Groupes adultes : 3€

//Groupes lycéens et étudiants : 2€



LES TOITS DE SAINT-FRONT 1H

Accès aux parties hautes de la cathédrale Saint-Front pour une découverte panoramique de la ville et regard sur l'architecture et les sculptures de l'édifice.

D'avril à octobre - visite soumise aux conditions météorologiques - 10 personnes maximum

//Groupes adultes : 4,50€



PATRIMOINE ET TERROIR 2H
2H30

À Périgueux, la gourmandise est une qualité ! Après le plaisir des yeux, laissez-vous aller au plaisir des papilles. Vous visiterez le secteur sauvegardé en compagnie de votre guide puis un chef vous présentera les produits gastronomiques qui font la renommée du Périgord.

//Groupes adultes : 12€



VISITE PANORAMIQUE 2H30

Découverte de la ville antique et de ses vestiges à bord de votre bus, suivie d'une balade pédestre commentée dans les ruelles médiévales et les cours intérieures de la Renaissance.

//Groupes adultes : 6,5€

//Groupes lycéens et étudiants : 5,5€

VISITES LUDIQUES



LES VISITES SURPRISES !



Une approche différente du patrimoine !
Venez découvrir la ville médiévale-Renaissance d'une manière originale et inédite.
Accès exceptionnel à un escalier privé de la Renaissance.

// Limité à 26 personnes
// Groupes adultes : 4,5€



JEU DE PISTE

2H

Accès au chemin de ronde et à la salle des gardes de la tour Mataguerre pour une présentation historique de la ville. Constitution des équipes de 6 à 8 personnes et remise des livrets et plans à chaque équipe avant le départ pour une chasse aux trésors. Remise de lots à chaque participant.

// Groupes adultes : 6,5€ (avec lots publicitaires),
13€ (avec lots gourmands)
// Groupes lycéens et étudiants : 6€

ESCAPADES PATRIMONIALES



★ NOUVEAUTÉ

VISITE DU MAQUIS DE DURESTAL

1H30

Découvrez la reconstitution de l'un des maquis les plus emblématiques du Périgord, véritable « ville dans les bois ». Ce lieu unique et insolite vous plongera dans la vie quotidienne des maquisards et dans l'histoire de ses résistants cachés au cœur des épaisses forêts du département : un pan de l'histoire périgourdine méconnu mais encore gravé dans les mémoires de ses habitants.

// Groupes adultes : 4,50€
// Groupes lycéens et étudiants : 3€



VISITE DU PRIEURÉ DE MERLANDE

1H15

Près d'une source dans le vallon de Merlande sur la commune de la Chapelle-Gonaguet, le prieuré a échappé à la démolition au début du XIX^e siècle avant d'être restauré en 1945. Sa haute stature, aux corniches sculptées et tour fortifiée abrite des chapiteaux remarquables dans le chœur, seul vestige de la chapelle du XII^e siècle. Vous apprécierez la fraîcheur de cette escapade.

//Groupes adultes : 4,5€

//Groupes lycéens et étudiants : 3€



VISITE DE L'ABBAIE DE CHANCELADE

1H15

Bâtie au XII^e siècle au fond d'un vallon boisé, l'abbaye de Chancelade séduit par sa sobriété et son élégance. Vous découvrirez l'église abbatiale présentant des fresques du XIV^e, la chapelle Saint-Jean du XII^e et les jardins autour du logis de l'Abbé, le long de la Beauronne.

//Groupes adultes : 4,5€

//Groupes lycéens et étudiants : 3€

VISITE LABELLISÉE TOURISME ET HANDICAP

Après avoir obtenu la labellisation Tourisme et Handicap pour les 4 déficiences pour sa partie accueil, l'Office de Tourisme du Grand Périgueux propose des visites adaptées au handicap moteur, visuel et mental. Ces visites sont labellisées depuis septembre 2013.



BALADE DANS LE CENTRE HISTORIQUE

1H30

2H

Après une présentation historique au pied de la tour Mataguerre, vous découvrirez les ruelles médiévales de la ville. Votre guide vous présentera différents exemples d'architecture médiévale et Renaissance (pour le handicap visuel, possibilité de toucher certains éléments). Votre visite se terminera à la cathédrale Saint-Front.

//Groupes adultes : 4,5€

//Groupes lycéens et étudiants : 3€

NOS CONDITIONS



CONDITIONS DE VISITE

Les visites peuvent s'effectuer en anglais et en espagnol pour un coût supplémentaire de 1€ / personne. Autres langues : nous consulter.

Au-delà de 21h, les jours fériés et les dimanches, un supplément de 1.30€/personne groupes adultes et 1.10€/personne groupes lycéens et étudiants sera appliqué.

Une gratuité est accordée systématiquement au chauffeur.

Une première gratuité est accordée à partir de 30 personnes payantes et une deuxième gratuité par tranche de 20 personnes payantes supplémentaires. Pour les groupes de lycéens et d'étudiants, la gratuité est accordée aux accompagnateurs (maximum 4 accompagnateurs).

Un guide pour 50 personnes.

Au-delà de 50 personnes, nous affectons un deuxième guide pour la visite, sous réserve de disponibilité.

Les visites proposées ont lieu toute l'année sur réservation, sauf mention spéciale (restauration de monument, office religieux, tournage de films...). Réservation 15 jours à l'avance selon nos disponibilités.

Le point de départ de chaque visite de Périgueux est à l'Office de Tourisme du Grand Périgueux, sauf cas particulier.

Lors de votre réservation, des arrhes de 31€ vous seront demandées afin de bloquer définitivement votre visite.

Après un retard d'une demi-heure sur l'horaire prévu, le guide ne pourra pas assurer la prestation, sauf si le pôle promotion communication commercialisation a été préalablement averti par vos soins et dans la mesure des disponibilités.

L'enregistrement des commentaires du guide n'est pas autorisé.

Nos tarifs s'entendent par personne, pour des groupes de plus de 20 personnes. Groupes de moins de 20 personnes, nous consulter.

ANNULATION

- Si l'annulation s'effectue moins de 7 jours ouvrés avant la date de la visite prévue ou si le groupe ne se présente pas, l'Office de Tourisme se réserve le droit de conserver les arrhes versées.
- Si l'annulation s'effectue plus de 7 jours ouvrés avant la date, l'Office de Tourisme restituera les arrhes.

AUDIOPHONES

Pour plus de confort lors de votre visite, nous tenons à votre disposition **48 casques** reliés directement au micro de votre guide. N'hésitez pas à nous les demander au moment de votre réservation (sous réserve de disponibilités).





LES ACCOMPAGNEMENTS EN DORDOGNE



Les guides-conférenciers de l'Office de Tourisme du Grand Périgueux peuvent intervenir pour des prestations d'accompagnement à la journée ou pour des séjours à la découverte des multiples facettes de la Dordogne.

	Français	Anglais / Espagnol
Demi-journée (4h)	200€	220€
Journée (8h) Hors temps de déjeuner (1h)	300€	330€
Heure supplémentaire	30€	

CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Tout dépassement d'horaire entraînera une majoration de 40€ par heure.

Les frais des accompagnateurs s'entendent au départ de Périgueux et retour. Des frais de déplacement vous seront facturés pour tout départ et fin de service autre que Périgueux. Le repas de l'accompagnateur est à votre charge.

Pour les accompagnements en langues étrangères et les suppléments dimanches et jours fériés, merci de nous consulter.

RENCONTRES ET EXPÉRIENCES



MUSÉE NAPOLEON

C'est au château de la Pommerie à Cendrieux que le Comte Baudoin de Witt vous accueille en hôte privilégié pour vous parler de ses illustres ancêtres. Après une découverte des collections privées, souvenirs de la famille impériale, il sera temps de s'installer dans la salle à manger de l'impératrice pour déguster une tasse de thé et des pâtisseries, ou un apéritif au champagne* Napoléon et ses amuse-bouches.

//Tarifs : accueil « Tea-time » : 13€ / personne - accueil « Champagne » : 15€ / personne

//Visite privilégiée pour groupes de 6 à 15 personnes.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



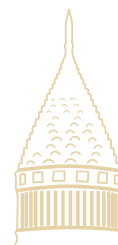
DÉMONSTRATION DE CAVAGE SUR LE SENTIER DES TRUFFIÈRES

Vous serez accueillis sur le sentier des truffières à Sorges par un trufficulteur qui vous fera découvrir tous les mystères de la truffe au cours d'une démonstration de cavage. Assisté de son chien, il vous fera partager sa passion pour le précieux diamant noir du Périgord.

Votre visite sera suivie d'une dégustation de 3 toasts (1 toast au beurre de truffe melanosporum, 1 toast au beurre de truffe d'été, 1 toast au beurre de truffe brumale) et d'une coupe de champagne* à l'écomusée de la truffe.

//Tarifs : à partir de 14,50 € / personne

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



14€
/pers.



BRANTÔME POLICE HORSES & FRIENDS

Accueillir et soigner les chevaux retraités de la police britannique, telle est la mission de Brantôme Police Horses. Situé à quelques kilomètres de Brantôme, ce havre de paix fournit un environnement sûr et attentionné aux chevaux qui y coulent une retraite paisible après les tumultes de leur vie professionnelle. Après une vidéo introductive, vous ferez connaissance avec les animaux et terminerez cet après-midi par un tea-time dans la plus pure tradition britannique.



BISCOTTERIE LA CHANTÉRACOISE

Venez visiter la dernière biscotterie artisanale de France. La Chantéracoise élabore, suivant une recette et un savoir-faire respectueux de la tradition, des biscottes authentiques et divers produits (mini toasts, croûtons, petits pains grillés).

Vous découvrirez l'histoire passionnante de ces délicieux croustillants ainsi que leur secret de fabrication, grâce à une vue imprenable sur les ateliers. Une dégustation des créations de la maison vous sera proposée, pour le plus grand plaisir des papilles.

//Gratuit

//40 personnes maximum



19€
/pers.

CAVIAR DE NEUVIC

Par des commentaires chargés d'humour et d'anecdotes insolites, le guide vous expliquera comment les méthodes d'élevage modernes respectent le poisson et la nature. Il vous dévoilera la passion qui anime toute l'équipe du Caviar huso quand elle soigne les esturgeons et élabore le caviar. Vous donnerez la nourriture aux poissons et pourrez, avec un équipement fourni, caresser de gros esturgeons. La visite se terminera par une dégustation de caviar.



25€
/pers.

LE COGNAC DE SAINT-AULAYE

Bien que située en Périgord, la commune de Saint-Aulaye Puymangou appartient à l'AOC Cognac. C'est ce savoir-faire que vous découvrirez en visitant le musée du Cognac puis en assistant à un cours d'œnologie et à une dégustation de Cognac* et de vins locaux*, dans une authentique ancienne salle de classe.

//Groupe de 8 personnes minimum

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

JOURNÉES À PÉRIGUEUX

DU GALLO-ROMAIN AU MOYEN ÂGE

• **Site-musée gallo-romain Vesunna** : dans une architecture audacieuse de Jean Nouvel, le site-musée gallo-romain Vesunna présente les origines romaines de Périgueux sur les vestiges d'une grande demeure gallo-romaine, la domus de Vésone.

• **Déjeuner à Périgueux**

• **Périgueux, balade guidée dans le centre historique** : Venez découvrir le **quartier médiéval**, son histoire et son patrimoine. Vous emprunterez le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui vous mènera à la cathédrale Saint-Front. Accès à un escalier de la Renaissance.



35€
/pers.

// **Conditions** : journée non disponible les 15 premiers jours de janvier et les lundis et jours fériés sauf en juillet et août.

Exemple de menu

Salade de gésiers
Confit de canard et sa garniture
Tarte aux noix maison
¼ vin* et café

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
À consommer avec modération.

BALADE DÉCOUVERTE DE PÉRIGUEUX



• Un parcours de découverte des principaux sites de la ville en deux temps :

- En **petit train touristique**, un voyage de 35 minutes pour dévoiler les multiples facettes de la ville,
- la **cathédrale Saint-Front**, Patrimoine mondial de l'Humanité au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle depuis 1998, et ses secrets. Visite commentée.

• **Déjeuner du terroir**

• Après-midi à la carte dans un des trois musées de Périgueux :

- **Site-musée gallo-romain Vesunna** : dans une architecture audacieuse de Jean Nouvel, le site-musée gallo-romain Vesunna présente les origines romaines de Périgueux sur les vestiges d'une grande demeure gallo-romaine, la domus de Vésone.

ou - **Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord** : situé au cœur de Périgueux, il présente sur 2 000 m² la 1^{re} collection Beaux-Arts de Dordogne, la 7^e collection d'ethnographie et la 4^e collection préhistoire de France. Plus qu'un laboratoire de curiosités il est « Un chef d'œuvre » en Périgord !

ou - **Musée militaire du Périgord** : avec plus de 15000 objets, tous remarquables, rares ou pittoresques, revivez le quotidien de nos soldats, du Moyen Âge à nos jours.

40€
/pers.

// **Conditions** : journée disponible d'avril à octobre uniquement. Site-musée gallo-romain Vesunna fermé le lundi et les jours fériés, sauf en juillet et août.

Musée d'Art et d'Archéologie fermé le mardi et les jours fériés. Musée militaire fermé le dimanche et jours fériés

AUTOUR DE PÉRIGUEUX



LES TRÉSORS DE L'ISLE

PARCOURS
DE
60km



• **Périgueux, balade dans le centre historique** : Venez découvrir le **quartier médiéval**, son histoire et son patrimoine. Vous emprunterez le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui vous mènera à la cathédrale Saint-Front. Accès à un escalier de la Renaissance.

40€
/pers.

• **Déjeuner au restaurant du Château de Neuvic**

• **Visite guidée du château de Neuvic** : Ce site bordé par les eaux calmes de l'Isle, cultive ses différences et son histoire tourmentée. Edifié au XVI^e siècle, le château meublé classé aux Monuments Historiques garde de la Renaissance des salles voûtées, des peintures murales et un rarissime évier en pierre à 3 niveaux.

• **Saint-Martial-d'Artenset, balade en gabare au Moulin du Duellas** : Venez découvrir les plaisirs de la navigation sur une gabare pendant 1h30 de promenade commentée, avec le passage d'une écluse manuelle unique en Périgord. Capacité maximale de la gabare : 50 personnes.

// De mai à
septembre

ON AIME !

L'accès privé de la visite guidée de Périgueux.
L'ambiance des salles du restaurant du château.
Le passage de l'écluse à bord de la gabare.

• **Périgueux, balade guidée dans le centre historique** : Venez découvrir le **quartier médiéval**, son histoire et son patrimoine. Vous emprunterez le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui vous mènera à la cathédrale Saint-Front. Accès à un escalier de la Renaissance.

• **Déjeuner dans un restaurant des environs**

44€
/pers.

• **Montignac, visite de Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal** : Lascaux dévoile enfin tout son art, et encore plus... Pour la première fois Lascaux se révèle entièrement. Un fascimilé complet et inédit retrace la découverte de la célèbre grotte ornée. Mais l'aventure ne s'arrête pas là : 4 salles d'exposition questionnent sur la place qu'occupe Lascaux dans l'art pariétal mondial et son rapport avec la création contemporaine. Prévoir 2h30 de visite sur place.

PÉRIGUEUX ET LASCAUX

PARCOURS
DE
55km



CAP AU NORD

• **Brantôme, découverte de la cité en bateau** : Une magnifique promenade commentée pour découvrir depuis la Dronne les charmes de la Venise verte et le riche patrimoine architectural de Brantôme. Capacité maximale du bateau : 49 personnes.

• **Déjeuner à Brantôme**

• **Villars, visite guidée du château de Puyguilhem** : Le château de Puyguilhem, érigé au XVI^e siècle, dresse son élégante silhouette de style Renaissance à Villars, dans les bois du Périgord Vert. Découvrez ses volumes harmonieux et admirez son vaste escalier d'honneur qui vous conduit dans des salles

meublées et décorées de tapisseries.

• **Villars, visite guidée de la grotte** : La seule grotte en Périgord à présenter des peintures préhistoriques originales et des concrétions naturelles. De nombreux chevaux sont représentés, mais on peut voir aussi des bouquetins, des bisons et l'une des rares représentations humaines de l'art préhistorique.

// D'avril à octobre

Exemple de menu

Terrine de foies de volaille maison
Épaule d'agneau rôtie et ses légumes
Trilogie de mousses au chocolat
¼ vin* et café.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

50€
/pers.



PARCOURS
DE
70km

CAP À L'OUEST



36€
/pers.

• **Bourdeilles, visite guidée du château** : Découverte d'une baronnie de charme constituée d'une forteresse médiévale et d'un logis Renaissance avec des salles d'apparat richement ornées.

• **Déjeuner à Chancelade**

• **Chancelade, visite guidée de l'abbaye** : Bâtie au XII^e siècle au fond d'un vallon boisé, l'abbaye de Chancelade séduit par sa sobriété et son élégance. Vous découvrirez l'église abbatiale présentant des fresques du XIV^e, la chapelle Saint-Jean du XII^e et les jardins autour du logis de l'Abbé, le long de la Beauronne

• **Marsac-sur-l'Isle, visite commentée de la brasserie artisanale BAM** : Ophélie et Denis vous accueillent dans leur brasserie et partagent avec vous les secrets de la fabrication de leur bière artisanale. Dégustation* en fin de visite.

CAP AU SUD



• **Sainte-Alvère, visite commentée du village** : Découverte des vestiges de la forteresse du XV^e, dont il reste encore 3 tours et des remparts, en compagnie de votre guide qui vous amènera également vers le parcours d'interprétation de la truffe.

• **Déjeuner à Paunat**

• **Paunat, visite des jardins de la chartreuse du Colombier** : Autour d'une chartreuse, bucolique et raffinée, du XVII^e siècle, pavillon de chasse et logis aux champs, les jardins du Colombier allient charme et surprises, grâce champêtre et formalité pour le plus grand plaisir des visiteurs.

• **Cendrieux, visite commentée du Musée Napoléon** : Le Musée Napoléon ouvre au public ses collections privées, souvenirs de la famille Impériale. Plus de 500 objets, tableaux et sculptures dont 150 inscrits aux Monuments Historiques, vous sont présentés par un descendant direct de la famille Bonaparte.

47€
/pers.

CAP À L'EST



• **Tourtoirac** : Laissez-vous conter l'histoire dramatique de la découverte de cette perle géologique par un spéléologue d'exception. L'ascenseur vous plonge 25 m sous terre à la découverte d'un spectacle féérique. En suivant la rivière souterraine, vous serez immergés dans un spectacle d'ombres et de lumières entre colonnes et draperies, excentriques et fistuleuses.

• **Déjeuner à Hautefort**

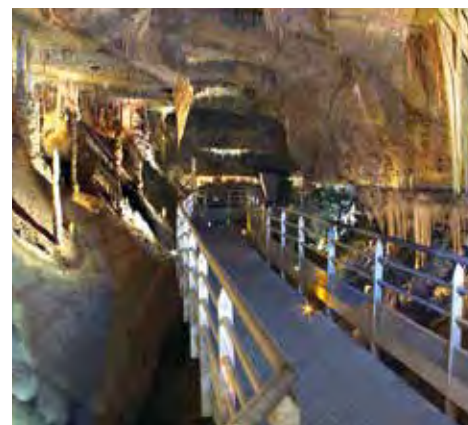
• **Hautefort, visite guidée du château** : Découvrez un des plus prestigieux châteaux du Sud-Ouest avec ses jardins à la française et son parc à l'anglaise, parmi les plus beaux de France. Les amateurs d'art et d'histoire apprécieront les salles aux belles tapisseries flamandes des XVI^e et XVII^e siècles et les



49€
/pers.

célèbres charpentes en bois de châtaignier de ses tours qui constituent un véritable chef-d'œuvre architectural.

• **Hautefort, visite commentée du musée de l'histoire de la médecine** : Ce majestueux Hôtel-Dieu, fondé au XVII^e siècle pour porter secours aux plus démunis, abrite désormais le Musée de l'histoire de la médecine.



LES MARCHÉS

AU GRAS

Journée à Périgueux

- À partir de 10h30, temps libre sur les marchés au gras. Profitez des animations lors des marchés primés, des étals des marchands pour découvrir soupes, carcasses, foies gras, magrets et autres produits dérivés de l'oie et du canard.
- **Déjeuner du terroir**
- **Périgueux, balade dans le centre historique** : Venez découvrir le **quartier médiéval**, son histoire et son patrimoine. Vous emprunterez le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui vous mènera à la cathédrale Saint-Front. Accès à un escalier de la Renaissance.

- **Marsaneix, visite de la ferme de Puygauthier** : Visite guidée d'un élevage de canards. Dégustation de produits de la ferme (foie gras, rillettes...).

Exemple de menu

Foie gras maison
et sa compotée d'oignons rouges
Magret de canard, pommes persillées
Gâteau aux noix
Vin* et café

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

30€
/pers.

// **Le mercredi
et le samedi
de novembre
à mars**



ON AIME !

Le brouhaha joyeux et la convivialité qui accompagnent la mise en place des étals et le plaisir que les gens partagent autour des beaux produits du Périgord

SUR LES CHEMINS

DE LA MÉMOIRE

- **Cendrieux, visite guidée du Maquis De Durestal** : Découvrez la reconstitution de l'un des maquis les plus emblématiques du Périgord, véritable « ville dans les bois ». Ce lieu unique et insolite vous plongera dans la vie quotidienne des maquisards et dans l'histoire de ses résistants cachés au cœur des épaisses forêts du département : un pan de l'histoire périgourdine méconnu mais encore gravé dans les mémoires de ses habitants.
- **Déjeuner dans la vallée de l'Isle**

Exemple de menu

Tartelette de légumes
Confit de canard, sauce à l'orange,
légumes de saison
Moelleux au chocolat
Vin* et café

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

- **Saint-Etienne de Puycorbier, visite guidée du mémorial de la Résistance** : La visite du Mémorial de la Résistance permet de découvrir l'engagement de ces résistants du Périgord, les événements qui se sont déroulés dans ces lieux, leur contexte historique et les traces laissées par notre histoire dans une ambiance sonore dynamique résonnant avec le cadre naturel. Une projection vidéo complète le parcours à ciel ouvert.

36€
/pers.

// **Journée
accompagnée
par un guide-
conférencier
de l'Office de
tourisme**



JOURNÉE SPÉCIALE RANDONNÉE PÉDESTRE



★ NOUVEAUTÉ

• **Savignac** : On vous propose une « bouffée d'air frais » tout en découvrant un paysage unique. Cet espace de plus de 410 ha présente de très nombreuses cabanes de pierre sèche de différentes formes, qui témoignent de l'ancienne activité agricole. **Randonnée de 5,8 km accompagnée.**

• **Déjeuner dans un restaurant des environs**

• **Sorges** : **Balade commentée sur le sentier des truffières** à la recherche du diamant noir (démonstration de cavage sur demande, avec supplément).

• **Sorges** : **Visite guidée de l'écomusée de la truffe** suivie d'une dégustation de trois toasts au beurre truffé accompagnés d'un verre de vin blanc*

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



JOURNÉE SUR LA ROUTE DE NOS ABBAYES



• **Chancelade** : **visite guidée de l'abbaye.** Venez à la découverte de l'église abbatiale du XII^e siècle présentant des fresques du XIV^e, la chapelle Saint-Jean et les jardins autour du logis de l'Abbé, le long de la Beauronne.

• **Déjeuner à Brantôme**

• **Brantôme** : **visite guidée des grottes de l'abbaye et du musée Fernand Desmoulin.** Découvrez les vestiges troglodytiques du monastère fondé, selon la légende, en 769 par Charlemagne : la source « miraculeuse » et l'histoire de la relique de Saint Sicaire, l'énigmatique grotte du « jugement dernier » et ses bas-reliefs monumentaux, ainsi que les premiers lieux de vie des moines. Laissez-vous ensuite surprendre par l'œuvre médiumnique de Fernand Desmoulin.

• **Villars** : **visite commentée de l'abbaye de Boschaud** Laissez-vous guider dans les vestiges de l'abbaye cistercienne de Boschaud, fondée au XII^e siècle, et en partie détruite au cours des guerres de Religion. Son architecture associe les grands principes cisterciens à un style typique du Périgord, la nef unique de l'église étant voûtée d'une file de coupoles sur pendentifs.



★ NOUVEAUTÉ

44€
/pers.

LES COURTS SÉJOURS



LA GASTRONOMIE DANS TOUS LES SENS

à partir de
183€
/pers.

JOUR 1

- **Périgueux, visite guidée Patrimoine et terroir** : À Périgueux, la gourmandise est une qualité ! Après le plaisir des yeux, laissez-vous aller au plaisir des papilles. Vous visiterez le secteur sauvegardé en compagnie de votre guide puis un chef vous présentera les produits gastronomiques qui font la renommée de Périgueux.
- **Déjeuner du terroir en ferme auberge**
- **Sorges** : balade sur le **sentier des truffières** à la recherche du diamant noir (démonstration de cavage sur demande, avec supplément).
- **Sorges, découverte de la ferme Andrévias** : Visite d'une ferme d'élevage traditionnel, suivie d'une **dégustation de foie gras** accompagnée de Monbazillac.
- Installation à votre **hôtel**** dans le Grand Périgueux, dîner et nuitée.

JOUR 2

- **Neuvic, visite de l'élevage d'esturgeons** : Sur un site de plus de 18 ha, venez découvrir la pisciculture de la société Huso qui héberge près de 50000 esturgeons dont les œufs permettent de commercialiser du **caviar** de très haute qualité.
- **Déjeuner au château de Neuvic.**
- **Neuvic, visite guidée du château** : Ce site, bordé par les eaux calmes de l'Isle, cultive ses différences et son histoire tourmentée. Construit sous la Renaissance, le château comporte des éléments médiévaux et du XVIII^e siècle, salles voûtées, peintures murales dans la chambre d'Henri IV, Grand Salon Louis XV, meubles allant du XVII^e au XIX^e siècle...
- **Neuvic : visite du moulin de la Veyssière** : La famille Elias, qui perpétue la tradition de fabrication de l'huile de noix

depuis 1857, vous accueille en toute convivialité dans son moulin. Présentation du fonctionnement du moulin à eau et des étapes de fabrication de l'huile, démonstration de fabrication de farine de maïs et dégustation d'huile de noix, de noisettes, et de toasts avec spécialités à base de noix.

**// En chambre double,
2 jours, 1 nuit**

Exemple de menu

Salade de gésiers
Confit de canard à l'orange
et son accompagnement
Tarte tatin
¼ vin* et café.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
à consommer avec modération.

SUR LES TRACES DU DIAMANT NOIR

à partir de
320€
/pers.

LUNDI

- **Sainte-Alvère** : Découverte du **marché aux truffes**. Depuis près de 30 ans le marché de Sainte-Alvère offre aux nombreux visiteurs des truffes contrôlées par des commissaires qualité à partir de 8h30.
- Déjeuner dans un restaurant de Sainte-Alvère ou des environs.
- **Villamblard** : visite commentée de la distillerie Clovis Reymond, suivie d'une dégustation*.
- Installation dans votre **hôtel**** dans le Grand Périgueux – Dîner et nuitée.

MARDI

- **Sorges** : visite de l'**écomusée de la truffe** et balade sur le sentier des truffières. Démonstration de cavage.
- Déjeuner à l'Auberge de la truffe.
- **Sorges** : **démonstration culinaire** avec le Chef de l'Auberge de la Truffe.
- **Sorges** : visite de la ferme Andrévias, suivie d'une dégustation.
- Retour à l'hôtel – Dîner et nuitée.

MERCREDI

- **Périgueux** : Découverte des marchés au gras de la ville et visite guidée du centre historique.
- Dégustation de produits du terroir en fin de matinée.
- Déjeuner à Périgueux.
- **Saint-Germain du Salembre** : visite de la dernière **biscotterie artisanale** de France.

// **En chambre double,
3 jours, 2 nuits**

// **Du lundi au mercredi
de décembre à février**

// **Groupe de 25 personnes
maximum**

Exemple de menu

Œuf cocotte façon carbonara
Confit de canard maison à l'ail confit
Crème brûlée aux speculoos
¼ vin* et café.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
à consommer avec modération.



INFORMATIONS PRATIQUES



Les tarifs proposés dans cette brochure sont valables pour des groupes de 20 à 50 personnes (sauf mentions particulières). Dans les autres cas, nous consulter.
L'ensemble des tarifs indiqués dans cette brochure sont TTC et conformes aux points suivants :

TARIFS PRODUITS À LA JOURNÉE

Ces tarifs comprennent :

- Les visites mentionnées et les entrées sur les sites,
- Les dégustations,
- Les déjeuners boissons comprises (¼ de vin* et 1 café par personne)
- Les frais de réservation

Ces tarifs ne comprennent pas :

- Les services d'un guide accompagnateur à la journée,
- Le transport (devis sur demande)
- Les dépenses d'ordre personnel
- Les suppléments dimanche, jours fériés et langues étrangères



Gratuité : 1 gratuité (chauffeur ou accompagnateur) pour 30 payants.

Ces programmes, modulables sur simple demande, peuvent s'effectuer toute l'année sauf indications contraires.

TARIFS PRODUITS SÉJOURS

Ces tarifs comprennent :

- Les visites mentionnées et les entrées sur les sites,
- Les dégustations,
- Les repas mentionnés, boissons comprises (¼ de vin* et 1 café par personne)
- L'hébergement en hôtel**, en chambre double (petit-déjeuner compris)
- Les frais de réservation

Ces tarifs ne comprennent pas :

- Les services d'un guide accompagnateur pour la durée du séjour,
- Le transport (devis sur demande)
- Les dépenses d'ordre personnel
- Les suppléments dimanche, jours fériés et langues étrangères

Assurance annulation : possibilité de souscrire une assurance annulation interruption de séjour. Coût : 2% du montant total du séjour avec un minimum de 8€ / personne.
Compagnie : ASSUREVER

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Crédits photos : Déclic & Décolle - Jonathan Barbot - By Totof - Nicolas Lux - Jean-Bernard Dalleau - Hervé Sentucq - Brantôme

Police Horses - La Chantéracoise - Mairie de Saint-Aulaye - Caviar de Neuvic - Saison d'Or Ora Production - ITVI - Fondation Hautefort - Denis Nidos - OTI du Grand Périgueux - Mairie de Tourtoirac - Jean-Luc Paillé - Vecteezy

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE / PRESTATIONS TOURISTIQUES

Article 1 - Préambule

Article 1.1. Désignation du vendeur

Office de tourisme du Grand Périgueux***, établissement public industriel et commercial, inscrit sous le numéro SIRET 844 588 368 00010, ayant son siège social au 9 bis place du Coderc, 24000 Périgueux.

Téléphone : 05 53 53 10 63

Adresse mail : contact@tourisme-perigueux.fr

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM024190002

Garant financier : Groupama, 5 rue du Centre, 93199 Noisy-le-Grand cedex

Assureur responsabilité civile professionnelle : Swisslife assurance, 7 rue

Belgrand, 92682 Levallois-Perret

Ci-après dénommé « l'office de tourisme »

Article 1.2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par l'Office de tourisme de prestations touristiques fournies directement par l'Office de tourisme ou par des prestataires partenaires, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du code de la consommation ou de voyageur au sens du code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »).

Article 1.3. Définitions

Client : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du code de la consommation, ou de voyageur au sens du code du tourisme, qui contracte avec l'Office de tourisme dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Prestation : service de voyage ou forfait touristique au sens de l'article L. 211-1 du code du tourisme.

Contrat en ligne : contrat conclu dans le cadre d'achat de prestation(s) sur le site Internet de l'Office de tourisme.

Contrat à distance : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, à l'exclusion du site Internet de l'Office de tourisme.

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L. 121-16 du code de la consommation).

Article 2 - Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de services de l'office de tourisme.

Elles s'appliquent pour les ventes sur Internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Toute commande ou achat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur et figurent sur le contrat de réservation.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande, et avoir reçu le formulaire d'information type approprié.

Article 3 - Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

Le Client reconnaît de plus avoir eu communication du formulaire pris en application de l'arrêté du 1^{er} mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours ».

Article 4 - Prix

Article 4.1. Prix définitif et taxes additionnelles

Le prix définitif est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC) par personne ou sous forme de forfait à l'égard des groupes. Il est éventuellement calculé en fonction du nombre de participants.

Il ne comprend pas l'acheminement, le transport sur place sauf mention contraire et les dépenses à caractère personnel. Dans certains cas, des frais supplémentaires peuvent être payés directement sur place auprès du prestataire, notamment les taxes locales telles que la taxe de séjour dans le cas d'un hébergement.

Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle », indiqué dans le prix.

Article 4.2. Modalités de paiement

Le Client garantit à l'Office de tourisme qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. L'Office de tourisme se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

L'Office de tourisme se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une réservation émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement

ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par l'Office de tourisme. Le consommateur dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivantes :

- a. par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public,
- b. par virement (frais de virement à la charge du client),
- c. par espèces,
- d. par carte bancaire

Article 4.3 Délais de paiement

Un acompte de 30 % du montant total à payer indiqué sur le devis et le contrat est versé en même temps que la signature du contrat de réservation.

Le client devra verser à l'office de tourisme le solde au plus tard 30 jours avant le début des prestations.

Pour les réservations tardives (moins de 30 jours avant le début de la prestation), la totalité du prix sera exigible dès la réservation (signature du contrat de réservation).

Dans le cas d'une prestation de moins de 24h, le client devra verser le solde au plus tard le jour de sa venue.

Dans le cas où le client ne procéderait pas au paiement de l'acompte dans les délais requis, sa demande de réservation ne sera pas effectuée. Si le solde de la prestation n'est pas versé dans les délais requis, le client sera réputé avoir annulé son séjour à la date prévue pour le paiement du solde.

Article 5 - Révision du prix

L'Office de tourisme s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date, mais se réserve le droit de modifier ses prix sous conditions fixées au présent article.

Conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

- 1° Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- 2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;
- 3° Des taux de change en rapport avec le contrat.

L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au Client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des prestations.

Réciproquement, le Client a le droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1°, 2° et 3°, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total du forfait ou du service de voyage, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

Article 6 - Réservations

Article 6.1 Réservations à distance hors ligne

Dans le cas où une ou plusieurs prestations sont réservées à distance hors ligne, le processus de réservation est le suivant :

Les prises de commande effectuées par le client se font par l'intermédiaire de la « validation de devis », c'est-à-dire l'acceptation par le client d'une ou plusieurs prestations présentées par l'Office, que le client doit adresser signée par courrier ou par courriel à l'office de tourisme.

A réception, l'Office de tourisme adresse au client, à l'adresse (postale ou courriel) qu'il a indiquée, le contrat de réservation accompagné des présentes conditions générales de vente et du formulaire type.

L'office de tourisme propose à ses clients la possibilité de souscrire une assurance annulation / interruption de séjour auprès de ASSUREVER.

Le coût de cette assurance est de 2% du montant du voyage avec un minimum de 8 € par personne. La souscription à cette assurance s'entend pour l'ensemble du groupe. Elle doit être souscrite au moment de l'établissement du contrat et la liste des participants au voyage devra être transmise à l'office de tourisme au plus tard 30 jours avant le début de la prestation.

Le client doit ensuite retourner l'ensemble de ces documents signés et paraphés à l'Office de tourisme, accompagnés de son acompte correspondant à 30% du montant total de la prestation ou de la totalité du montant de la prestation si la réservation a lieu moins de 30 jours avant le début des prestations.

A réception des documents signés, l'Office de tourisme en accuse bonne réception au client et la réservation est confirmée. Le client reçoit une facture d'acompte « acquittée ».

A réception du solde, l'office de tourisme adresse les bons d'échange pour la ou les prestations réservées, que le client remet aux prestataires pendant son séjour.

Pour les prestations de moins de 24h, le solde sera versé le jour de votre arrivée.

Le client doit se présenter le jour et l'heure précisés sur les bons d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement l'Office de Tourisme du Grand Périgueux au 05 53 53 10 63 ou, le cas échéant, directement le prestataire dont les coordonnées figurent sur le bon d'échange. Les prestations non consommées au titre d'un retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 6.2 Réservations en présence du client et de l'office de tourisme
Dans le cas où une ou plusieurs prestations sont réservées au comptoir de l'office de tourisme, le processus de réservation est le suivant :

Les prises de commande effectuées par le client se font par l'intermédiaire de la « validation de devis » que le client doit signer.

L'Office de tourisme édit le contrat de réservation accompagné des présentes conditions générales de vente et du formulaire type.

L'Office de tourisme propose à ses clients la possibilité de souscrire une assurance annulation / interruption de séjour auprès de ASSUREVER. Le coût de cette assurance est de 2% du montant du voyage avec un minimum de 8€ par personne. La souscription à cette assurance s'entend pour l'ensemble du groupe. Elle doit être souscrite au moment de l'établissement du contrat et la liste des participants au voyage devra être transmise à l'office de tourisme au plus tard 30 jours avant le début de la prestation.

Le client signe et paraphe l'ensemble de ces documents signés à l'Office de tourisme, accompagnés de son acompte correspondant à 50% du montant total de la prestation ou de la totalité du montant de la prestation si la réservation a lieu moins de 30 jours avant le début des prestations. L'Office de tourisme en accuse bonne réception au client et la réservation est confirmée.

A réception du solde, l'office de tourisme adresse les bons d'échange pour la ou les prestations réservées, que le client remet aux prestataires pendant son séjour.

Article 7 - Absence de droit de rétractation

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques. L'Office de tourisme se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du code de la consommation, le Client consommateur ou non professionnel ne disposera d'aucun droit de rétractation.

Article 8 - Modification du contrat

Article 8.1. Modification à l'initiative de l'office

L'Office de tourisme a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après sa conclusion et avant le début de la prestation touristique, et ce sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Si l'Office de tourisme est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences particulières convenues avec le Client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le Client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable : des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ; du délai raisonnable dans lequel le Client doit communiquer à l'Office de tourisme la décision qu'il prend ; des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ; s'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et que le Client n'accepte pas d'autre prestation, l'Office de tourisme remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 8.2 Modification à l'initiative du client

Tout séjour ou journée, abrégé ou non consommé du fait du client, ou commencé en retard du fait du client ne donnera droit à aucun remboursement.

L'office s'engage vis-à-vis du client uniquement sur les prestations vendues. Ne saurait engager la responsabilité de l'office :

- toute prestation souscrite par le client en dehors de celle facturée par l'office ;
- toute modification des prestations à l'initiative du client.

Dans le cas où un groupe ayant réservé une prestation se présenterait en nombre inférieur à celui prévu dans la réservation, aucun remboursement ne sera effectué, hors conditions et selon les délais fixés à l'article 9.1 des présentes conditions générales de vente.

Dans le cas où le groupe se présenterait en nombre supérieur à celui prévu dans sa réservation, et hors autorisation expresse de l'Office de tourisme entraînant une facturation complémentaire, ces personnes supplémentaires ne pourront participer à la prestation.

Article 9 - Résiliation du contrat

Article 9.1. Résiliation du contrat par le Client

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer par email ou par courrier.

L'Office de tourisme pourra demander au Client de payer des frais de résiliation, selon l'échéancier suivant :

- plus de 30 jours avant le début de la prestation : conservation de l'acompte versé,
- entre 29 et 21 jours avant le début de la prestation : 30% du prix total de la prestation,
- entre 20 et 8 jours avant le début de la prestation : 50% du prix total de la prestation,
- entre 7 et 2 jours avant le début de la prestation : 75% du prix total de la prestation,
- moins de 48 heures avant le début de la prestation : 100% du prix total de la prestation restera dû à l'Office de tourisme.

En cas d'interruption du séjour du fait du client, de non-présentation ou de départ anticipé du client, aucun remboursement ne sera effectué. Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, l'Office

de tourisme procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

Article 9.2. Résiliation du contrat par l'Office de tourisme

L'Office de tourisme a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation.

Dans ce cas, l'Office de tourisme procèdera à un remboursement intégral des sommes versées par le Client, moins les frais de résolution appropriés. Ce remboursement intervient au plus tard dans les quatorze jours suivant la résiliation du contrat.

Le Client aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'aurait dû supporter l'Office de tourisme si la résiliation du contrat était intervenue du fait du Client, dans le cadre de l'article 9.1 des présentes conditions générales de vente.

Toutefois, l'Office de tourisme ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :

- 1) Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par courrier la résiliation du contrat au Client dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant
 - vingt jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;
 - sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;
 - quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;
- 2) L'Office de tourisme est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par tout écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

Article 10 - Cession du contrat

Article 10.1. Possibilité pour le Client de céder son contrat

Le Client a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Article 10.2. Préavis pour céder le contrat

Le Client ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer l'Office de tourisme de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article 10.3. Solidarité du cédant et du cessionnaire

Le client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

Article 11 - Garantie légale de conformité

Article 11.1. Principe

L'Office de tourisme est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. Le Client non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil.

Article 11.2. Mise en œuvre de la garantie légale de conformité

Le Client consommateur ou non professionnel doit communiquer à l'Office de tourisme les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 8 jours suivant la fin des prestations, afin que l'office de tourisme puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

En cas de proposition de l'Office d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

La garantie de l'Office de tourisme est limitée au remboursement des services effectivement payés par le Client consommateur ou non professionnel et l'Office de tourisme ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles ou inévitables.

Article 11.3. Coordonnées pour contacter le Vendeur

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, le Client peut contacter rapidement l'Office de tourisme aux coordonnées figurant à l'article 1.1. « Désignation du vendeur » des présentes conditions générales de vente, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le Client est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de l'Office de tourisme, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les acheteurs Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 13 - Protection des données à caractère personnel

Article 13.1. Données collectées

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

A ce titre, l'Office de tourisme collecte les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, civilité, adresse postale, adresse courriel, numéros de téléphone, particularités notées au contrat, modalités de paiement.

Article 13.2. But poursuivi

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution

contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de tourisme.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du client. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations
- Formalisation de la relation contractuelle
- Réalisation des prestations réservées auprès de l'Office de Tourisme
- Gestion des contrats et réservation
- Communication aux partenaires en vue de la réalisation des prestations par les partenaires concernés. Seuls les noms - prénoms et, occasionnellement, numéros de téléphone sont transmis, de même que le nom du groupe.
- Comptabilité notamment gestion des comptes clients et suivi de la relation client.
- Traitement des opérations relatives à la gestion clients.
- Prospection et/ou envoi d'informations, de promotions aux Clients
- Élaboration de statistiques commerciales
- Développement de la connaissance de la clientèle.

Article 13.3. Personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein de l'Office de tourisme sont les suivantes : les salariés de l'Office de tourisme et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées par le Client, et le cas échéant, les prestataires sous-traitants de l'Office de Tourisme participant à la réalisation et/ou l'administration des prestations et étant amené à intervenir à ce titre sur les traitements, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitants, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur.

Article 13.4. Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans. Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de contrat de réservation avec l'Office de tourisme sont conservées pendant une durée de 6 mois à compter de leur collecte

L'Office de tourisme met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Office de tourisme ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

L'Office de tourisme a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible à l'adresse suivante : <https://groupes.tourisme-perigueux.fr/fr/mentions-legales/> et sur demande auprès du l'Office de tourisme.

Article 13.5. Droits du titulaire des données collectées

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au délégué à la protection des données, Mme Alice Freydon à l'adresse courriel : a.freydon@grandperigueux.fr en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (<https://www.cnil.fr/>).

Article 13.6. Modification de la clause

L'Office de tourisme se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'Office de tourisme s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Article 14 – Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 15 – Assurances

Le Client s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer. Aucune assurance n'est comprise dans le prix des prestations.

L'office de tourisme propose à ses clients la possibilité de souscrire une assurance annulation / interruption de séjour auprès de ASSUREVER. Le coût de cette assurance est de 2% du montant du voyage avec un minimum de 8€ par personne. La souscription à cette assurance s'entend pour l'ensemble du groupe. Elle doit être souscrite au moment de l'établissement du contrat et la liste des participants au voyage devra être transmise à l'office de tourisme au plus tard 30 jours avant le début de la prestation.

Article 16 – Enfants mineurs

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat de prestations touristiques comprenant un hébergement, la personne responsable du mineur doit communiquer pour la conclusion du contrat des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.

Article 17 – Responsabilité de l'Office de tourisme

Article 17.1 – Responsabilité de plein droit

L'Office de tourisme est responsable de plein droit des prestations

touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

L'Office de tourisme peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

Article 17.2. Limitation de la responsabilité de l'Office de tourisme

Conformément à l'article L 211-17. IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que l'Office de tourisme serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Article 18 – Circonstances exceptionnelles et inévitables

Tous événements qui créent une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérés comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

Article 19 – Aide au voyageur

L'Office de tourisme est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. Dans ce cadre, si le Client est confronté à des difficultés, l'Office de tourisme apportera dans les meilleurs délais une aide appropriée, eu égard aux circonstances de l'espèce.

Article 20 – Accessibilité

Malgré tous nos efforts, certaines prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous invitons à vous renseigner en cas de difficultés de mouvement.

Article 21 – Règlement des litiges

Article 21.1. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à l'Office de tourisme pour obtenir une solution amiable.

Article 21.2. Médiation

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le Client peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> dans le cas où la réponse apportée par l'Office au client sur sa réclamation soit jugée insuffisante.

Article 21.3. Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 21.4. Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 21.5. Preuve

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'office ont force probante quant aux commandes, demandes, et tout autre élément relatif à l'utilisation du Site. Elles pourront être valablement produites, notamment en justice, comme moyen de preuve au même titre que tout document écrit.

Article 22 – Prestations de voyage liées

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de notre Office de tourisme ou sur son conseil ciblé, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme. Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec notre Office de tourisme, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, l'Office de tourisme dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité.

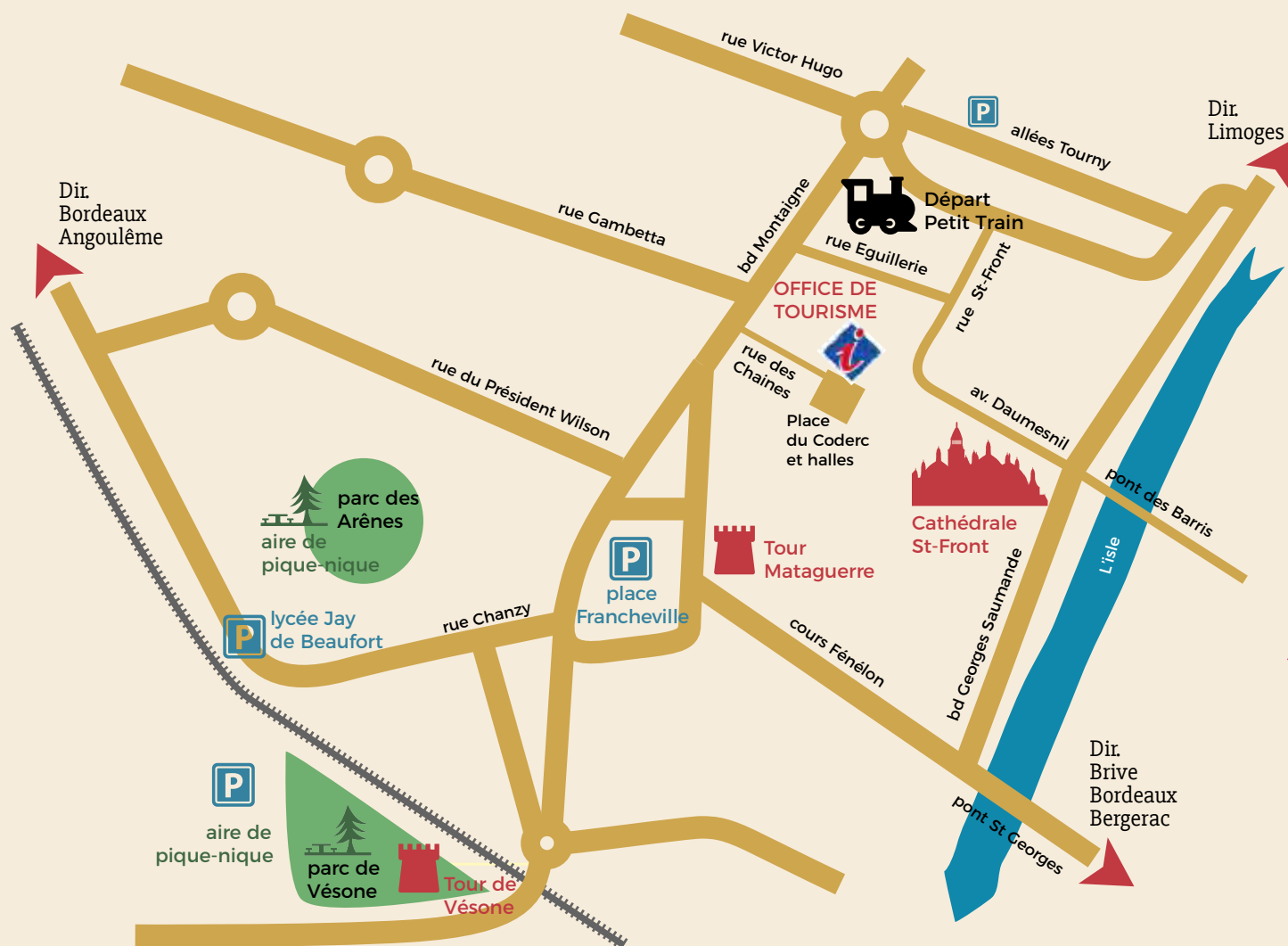
L'Office de tourisme du Grand Périgueux a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama, 5 rue du Centre, 93199 Noisy-le-Grand cedex. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (coordonnées du point de contact, y compris son nom, son adresse géographique, son adresse électronique et non numéro de téléphone) si les services de voyage leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que l'Office de tourisme qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de l'Office.

[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2JtpIgrf21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701].

ACCÈS & STATIONNEMENTS AUTOCARS

Nous vous invitons à laisser vos participants à l'**arrêt Francheville**, face à la Tour Mataguerre, avant de vous rendre à l'Office de tourisme : 9bis Place du Coderc, point de départ de votre visite de ville, à seulement 5 minutes à pied.
En cas de retard, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter au **05 53 53 10 63 ou 05 53 53 41 05**.



Conception : Adékoï - www.adekoi.com - 12/2020 Adékoï

OFFICE DE TOURISME DU GRAND PÉRIGUEUX

Votre contact : **Magali Manière**

9 bis Place du Coderc - 24000 PÉRIGUEUX

Tél. : +33(0)5 53 53 41 05

groupes@tourisme-grandperigueux.fr

www.groupes.tourisme-grandperigueux.fr